

La gestion écologique des espaces verts

Vous voulez y voir
un peu plus clair ?
Suivez-moi !

Composer avec la nature plutôt que tenter de la maîtriser. C'est le principe de la « gestion écologique », que la Ville prévoit d'intensifier cette année. Le Parc Brassens, la Chesnaie et la Ceinture verte bénéficient depuis longtemps de cette gestion plus respectueuse de l'environnement. C'est face à l'augmentation de son patrimoine végétal et de ses exigences en matière de développement durable que la ville-parc a progressivement décidé de modifier sa façon de travailler ses espaces.

Avant d'étendre cette gestion à l'ensemble de la ville, un relevé précis du patrimoine est nécessaire. Il est actuellement en cours. Il permettra d'attribuer à chaque type d'espace vert un mode d'entretien, plus ou moins poussé. Explications, en images, de trois catégories d'espaces verts.



La gestion écologique, c'est facile à comprendre...

Il existe une petite dizaine de catégories d'espaces verts pour autant de modes d'entretien. En voici trois exemples.

Espaces verts structurés

Entretien soutenu



Dans ces espaces « structurés », la nature est très maîtrisée. Les jardiniers de la Ville mettent en scène avec minutie.

Ils tondent, arrosent, plantent des fleurs deux fois par an, retirent celles qui ont fané, désherbent à la main, taillent régulièrement, paillent (pour éviter les mauvaises herbes et limiter l'arrosage).

Espaces verts traditionnels

Entretien régulier



Arbustes, fleuris ou non, et plantes vivaces composent ces espaces dits « traditionnels ». L'intervention des jardiniers vise seulement à les domestiquer.

Concrètement, ils assurent des tailles annuelles et du paillage.

Espaces verts champêtres

Entretien ponctuel



La nature s'exprime, dans les espaces verts « champêtres ». La Ville favorise la flore locale spontanée.

Ses agents interviennent ponctuellement, pour tondre, planter des espèces naturelles, semer des prairies fleuries, etc.

Des questions ?



Pourquoi certains espaces ne sont pas tondues toutes les semaines ?

Parce que la Ville a estimé qu'ils entrent dans une catégorie située entre « espaces verts traditionnels » et « champêtres ». L'idée est de laisser la nature faire son travail plutôt que de tenter de prendre la main sur elle. Par exemple, jusqu'à ce qu'elles jaunissent puis meurent, les feuilles des fleurs à bulbes emmagasinent des réserves pour pouvoir reflurir le printemps suivant.

Pourquoi les déchets de fauche ne sont pas toujours ramassés ?

Cela permet d'obtenir un engrais naturel : rapidement, l'herbe se décompose, apportant de l'humus au sol. Les transports de déchets se trouvent ainsi limités.

Pourquoi y a-t-il des mauvaises herbes sur certaines places ou allées ?

Seule l'utilisation de produits phytosanitaires permet d'éliminer durablement ces herbes. Or la Municipalité évite aujourd'hui ce type de traitement, néfaste pour l'environnement et la santé publique. Les techniques alternatives telles que le désherbage au gaz, à l'eau chaude, à la vapeur d'eau ou encore à la binette nécessitent pour un même résultat de passer beaucoup plus souvent. Le choix a été fait d'utiliser ces techniques plus douces tout en maintenant le rythme de passage actuel afin de maîtriser les coûts du désherbage. Les herbes réapparaissent donc entre deux passages.

Les arbres devant chez moi enlèvent de la luminosité à mon intérieur...

Deux choses peuvent amener la Ville à élaguer un arbre : sa dangerosité ou son état de santé. Elle entretient cependant tous ses arbres, afin d'assurer leur survie et d'éviter d'en arriver à devoir abattre. Les branches mortes sont ainsi taillées régulièrement, sans pour autant aller jusqu'à un élagage à proprement parler.

Posez vos questions en ligne sur
www.ville-avrille.fr

Directeur de la publication :
Annie Darsonval

Rédacteur en chef :
Nadège Wajdzik

Rédaction :
Constance Badot

Illustrations et maquette :
L. Voleau – Pylgrim

Impression :
Abélia Imprimerie - Imprim'Vert,
Encres végétales



Avrillé
Ville-Parc

Hôtel de Ville - BP 50109 - 49 240 Avrillé
Tél : 02 41 37 41 00 - Fax : 02 41 69 66 41
Site Internet : www.ville-avrille.fr
Courriel : mairie@ville-avrille.fr

